

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 novembre 2007

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 116 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Michel ACREMENT - René AINARDI - Zaven ALEXANIAN - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Gabrielle ANTONI - Robert ASSANTE - Jean AYL - Mireille BENEDETTI - Salomon BENICHOU - Jean-Marc BENZI - Roger BERANGER - Marc BERNARD - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Jean-Louis BONAN - Philippe BONIFAY - Jean-Jacques BONTOUX - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Eugène BOUJOT - Valérie BOYER - Robert BRET - Sylvie BRUNET - Nicole CANTREL - Christian CARBONEL - Marie-Thérèse CARDONA - Anne-Marie CARNUS - Gérard CHENOZ - Jean-Claude COLOMBO - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Paul-Jean CRISTOFARI - Paul DAUMAS - Claude DAUMERGUE - Pierre DEFENDINI - Nicole DESMATS - Christiane DINARDO - Sylvia DOUCET - Frédéric DUTOIT - Janine ECOCHARD - Michelle EMERY - Monique ENGELHARD - André ESSAYAN - Michel FORNERIS - Marie-Thérèse FOURNIER - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Françoise GAYDA - Samia GHALI - Daniel GILER - Catherine GINER - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Jean-Claude GUERAUD - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Bernard JACQUIER - Mourad KAHOU - Henri LAFITE - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Marie-Yves LE DRET - Eric LEOTARD - Ange LETTIERI - Antoine LORENZI - André MALRAIT - Stéphane MARI - Jean-Claude MARIN - Guy MARTIN - Patricia MASSARO - Didier MAURY - Christian MAYADOUX - Muriel MENCACCI-GRAND - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Laurent MICHEL - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Maryse MONOD - Yves MORVAN - Marie-France MOURET - Pascal MUNIER - Renaud MUSELIER - Bernard OLIVER - René OLMETA - Marie-Françoise PALLOIX - Pierre PARSY - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Pierre PENE - Gérard PEPE - Elisabeth PERRENOT-MARQUE - Maurice PETIT - Christian RAYNAUD - Monique ROBINEAU - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Henri RUGGERI - Roger RUZE - Catherine SANTINI - Danielle SERVANT - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Louis TOURRET - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Lucien WEYGAND.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pauline BANZO représentée par François-Noël BERNARDI - Geneviève BOBBIA-TOSI représentée par Marie-Françoise PALLOIX - Annick BOET représentée par Frédéric DUTOIT - Vincent BURRONI représenté par Marc BERNARD - Benjamin CHAPPE représenté par Antoine LORENZI - Eric DIARD représenté par Pierre PENE - Jean DUFOUR représenté par Marie-Yves LE DRET - Bernard LIEBGOTT représenté par Gabrielle ANTONI - Patrick MAGRO représenté par Elisabeth PERRENOT-MARQUE - Jean-François MATTEI représenté par Robert ASSANTE - Jean MONTAGNAC représenté par René TAVERA - Nabil M'RAD représenté par Christian RAYNAUD - Christine ORTIZ représentée par Robert BRET - Michel PEZET représenté par Stéphane MARI - Claude PICCIRILLO représenté par Eric LEOTARD - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - André SABDES représenté par Ange LETTIERI - Claudine SOLERIEU représentée par Francis ALLOUCH - Guy TEISSIER représenté par Didier GARNIER - Jean-Louis TIXIER représenté par Jean-Claude GUERAUD - Claude VILLANI-LEONI représenté par Christian MAYADOUX - Séréna ZOUAGHI représentée par Claude DAUMERGUE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Marcel BENASSI - Olivier BLANC - Jean BONAT - Philippe CAMILLIERI - Alain DE GANTES - Claude FRIGANT - Claude GALLIZIA - Roland GIBERTI - Bernard GUARINO - Jean-Claude IMBERT - Michèle LARIVIERE - Eric LE DISSES - Roger MERONI - Pierre-Francis PAOLACCI - Philippe SANMARCO - Jean-Paul ULIVIERI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

FAG 002-1002/07/CC

■ Salon Nautique Marseille Métropole 2008 - Subvention à l'association NAFEM pour l'organisation de la manifestation DCOM 07/415/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Aux termes de l'article L5 215-20 du Code Général des Collectivités Territoriales la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole est désormais compétente en lieu et place des communes membres en matière de ports de plaisance. Avec une façade littorale accueillant 24 ports, elle figure au second plan des sites de plaisance européens.

Forte de ce potentiel, la Communauté urbaine souhaite créer une image forte de pôle de plaisance en structurant l'ensemble de l'activité plaisance et en valorisant tout le potentiel économique induit.

Dans un souci de valoriser les différents ports de MPM et de créer une synergie entre les 18 communes de Marseille Provence Métropole, il a été décidé de transférer en 2003 l'organisation du Salon Nautique Marseille Métropole de Marseille à La Ciotat.

Les éditions 2005 , 2006 et 2007 du Salon Nautique Marseille Métropole ont connu un réel succès avec près de 45 000 visiteurs, 270 exposants et 400 bateaux présentés. Au regard de ces résultats, il est apparu opportun de renouveler l'expérience pour l'édition 2008. Le Salon Nautique Marseille Métropole se déroulera donc à La Ciotat du 8 au 16 mars 2008 sur le bassin des Capucins, situé entre le cœur du centre ancien de la ville, le site des chantiers navals et le secteur des plages.

Pour ces motifs et compte tenu de l'intérêt de ce salon, en raison notamment du rayonnement du secteur de la plaisance, il est proposé que MPM participe à l'édition 2008 du Salon nautique sous la forme d'une subvention d'un montant de 480.000,00 €.TTC sur la base d'un budget prévisionnel de l'opération d'un montant de 1 166 732,00 € TTC établi comme suit :

Budget prévisionnel de la NAFEM pour l'organisation du Salon Nautique Marseille Métropole 2008

PRODUITS

Total produits	686 732,00 € TTC
Subvention MPM	480 000,00 € TTC

TOTAL PRODUITS + SUBVENTION 1 166 732,00 € TTC

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT SUBVENTIONNABLES

Total aménagement + location	320 528,00 € TTC
Total travaux complémentaires	136 344,00 € TTC
Total communication / Presse	302 588,00 € TTC
Total animations	40 000,00 € TTC
Total prestations de services	148 304,00 € TTC
Total relations publiques	38 272,00 € TTC

Total SAFIM	138 736,00 € TTC
Total Assurances	30 000,00 € TTC
Total SEMIDEP	5 980,00 € TTC
Total expert comptable	5 980,00 € TTC

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT SUBVENTIONNABLES 1 166 732, 00 € TTC

Cette subvention est assortie d'une convention de partenariat entre MPM et l'Association Nautisme et Festivités en Mer soumise à l'approbation du Bureau, qui assumera l'organisation du Salon Nautique. Dans la mesure où MPM est le partenaire officiel privilégié du Salon, elle sera associée à toute la communication et la promotion mises en place autour de l'évènement. Le statut de partenaire officiel permettra à MPM de bénéficier d'une identification importante et systématique, notamment par la représentation et l'association à tous les temps forts (espaces et supports médias/hors médias utilisés pour la promotion du salon nautique).

En outre, MPM bénéficiera d'un stand au sein du Salon Nautique de 200 m² minimum afin de présenter ses grands projets en matière de plaisance ainsi que son ambition touristique et économique dans ce domaine. MPM assurera l'animation de ce stand, mis à disposition gratuitement par l'association, avec hôtesse d'accueil, diffusion d'objets promotionnels, présentation de films, distribution de dépliants...

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver la participation de MPM au Salon nautique Marseille Métropole 2008 sous la forme d'une subvention d'un montant de 480.000,00 € TTC. Les modalités de cette subvention font l'objet d'une convention de partenariat précisant les engagements de l'Association Nautisme et Festivités de Mer, soumise à l'approbation du Bureau.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt pour Marseille Provence Métropole de valoriser les activités de la plaisance sur son territoire et de promouvoir le potentiel de ses 24 ports;
- Le succès de l'édition 2007 du Salon Nautique Marseille Métropole à La Ciotat ;
- Que le Salon Nautique de MPM tend à s'imposer comme l'un des rendez-vous majeur du nautisme et de la plaisance.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la participation de MPM au Salon Nautique Marseille Métropole 2008 et l'attribution d'une subvention 480 .000,00 € TTC à l'Association Nautisme et Festivités de Mer, organisatrice de la manifestation.

Article 2 :

Le paiement interviendra à raison de 60 % à la notification de la convention approuvée par le Bureau de la Communauté et pour le solde, sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses exposées.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur les crédits ouverts à la Fonction 023 – Nature 6574 - Sous politique A 710

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Finances - Administration Générale

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Pierre PENE

Jean-Claude GAUDIN